

qui aurait établi une comparaison avec le Centre national des arts. Il a dit qu'on avait investi 50 millions de dollars qu'on aurait dû donner au ministère des Postes pour combler le déficit. Ce serait un cataplasme. Cela aurait peut-être réglé la situation pendant un an et le Canada aurait été privé de ce monument dont tous les Canadiens pourront jouir, les plus riches comme les plus pauvres, les plus grands comme les plus modestes. C'est encore une affirmation du genre de beaucoup d'autres qui ont été faites à la Chambre; elles ne doivent pas être prises au sérieux.

Monsieur l'Orateur, on peut dire en conclusion qu'il est vrai qu'une mesure semblable fait mal à tout le monde. Mais il faut se rappeler aussi ces paroles de feu le président Kennedy: Il faut que nous pensions à ce que nous pouvons faire pour notre pays plutôt que de toujours penser à ce que notre pays fait pour nous! S'il faut que notre pays continue à accumuler les déficits, s'il faut que le pays continue à subventionner des entreprises qui peuvent se suffire à elles-mêmes, en accroissant le fardeau des taxes sur les épaules des humbles et des petits, le gouvernement ne fait pas preuve de justice distributive. Mais quand il s'agit d'une mesure comme celle-là, il pratique la justice distributive; il a le courage de poser des gestes qui lui permettent de boucler son budget et, quand il aura bouclé son budget, il pourra maintenir et, peut-être, accroître cette confiance qu'ont les investisseurs étrangers de venir investir chez nous pour que nos entreprises se développent, pour que d'autres entreprises surgissent, pour qu'il y ait moins de chômage et de misère chez nous, grâce à l'argent réel et non pas au moyen de promesses «en l'air» ou de ballons artificiellement gonflés.

Monsieur l'Orateur, c'est pour cela que j'appuie le projet de loi de l'honorable ministre dans son ensemble, quitte, peut-être, à approuver certains amendements qu'il voudra proposer lui-même.

• (4.30 p.m.)

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, lorsque le député de Trois-Rivières (M. Mongrain) s'est levé pour prononcer son discours, je m'attendais évidemment à ce qu'il appuie la mesure de l'honorable ministre des Postes (M. Kierans).

Monsieur l'Orateur, je suis étonné de la façon dont certains de nos amis d'en face sont entrés dans le giron du parti libéral, pratiquent tous les jours ce que j'appellerais cette politique «d'aplatventrisme» dont nous avons été témoins au cours de la présente discussion.

Le député de Trois-Rivières a évidemment dit certaines vérités et, sur certains points, on

s'entend. Mais lorsqu'il dit que le ministre a eu le courage d'imposer des taxes et qu'il est d'avis que c'est le seul moyen de corriger une situation, j'en conclus que le député n'a pas étudié le bill en profondeur pour faire des affirmations aussi gratuites. Venons-en donc à ce point. Il est bien facile de dire que nous avons un déficit et qu'il faut le combler en imposant des taxes.

Monsieur l'Orateur, j'ai lu attentivement le discours que l'honorable ministre a prononcé en proposant la motion portant deuxième lecture du bill. Le ministre nous a alors dit: Depuis un certain nombre d'années, le ministère des Postes accuse un déficit, variant parfois jusqu'à une centaine de millions de dollars. Nous en aurons un autre l'an prochain, à moins d'imposer des taxes encore plus élevées. Le ministre nous fait aussi part des causes qui, dans son esprit, entraînent un déficit, depuis de si nombreuses années, au ministère des Postes.

Il est vrai qu'au cours de son discours, le ministre nous a dit qu'il avait confié à des experts le soin d'étudier en profondeur le service postal, mais je soutiens que l'honorable ministre procède à reculs. S'il veut imposer une taxe pour combler le déficit, il devrait, à mon avis, commencer par déterminer la raison du déficit.

Le ministre applique un cataplasme immédiatement en imposant une taxe qui ne comblera pas le déficit du ministère des Postes. Si au moins il avait eu une pensée pour les gagne-petit, qui seront encore les victimes de la taxe imposée par le ministre! Si le ministre avait échelonné son augmentation de taxes sur une période de deux ou trois ans, l'inconvénient aurait peut-être été moins grave pour ceux qui seront obligés d'acquitter la facture.

Le député de Trois-Rivières dit que les députés de l'opposition ne sont pas d'accord. C'est évident que nous nous opposons à ce que les contribuables soient taxés davantage, et lorsque mon honorable ami siégeait comme député indépendant, il lui arrivait, de temps en temps, de s'opposer à une augmentation de taxes imposée par le gouvernement. Il était avec nous à cette époque-là. Je comprends qu'aujourd'hui, il est lié par la discipline de parti et je suis surpris que le député de Trois-Rivières se soit plié si volontiers à cette discipline que lui impose le parti libéral. Je ne le connaissais pas sous le même jour auparavant.

Le député de Trois-Rivières nous a dit que le ministre manifestait du courage en imposant une taxe. Moi, je dis que l'honorable ministre ou le gouvernement n'est pas justifié d'agir ainsi. Avant les dernières élections, les libéraux auraient fait preuve de bien plus de courage en disant à la population canadienne: Nous serons obligés d'imposer des taxes et